

CATASTROPHES ET CRISES HUMANITAIRES

(Ecole d'Etat Major de Libreville)

Guy-Serge BIGNOUMBA

Professeur Titulaire de Géographie

Année académique 2023-2024

SYLLABUS

- **Objet du séminaire** : Eclairage sur les catastrophes et les crises humanitaires dans le monde, avec un accent particulier sur l'Afrique. Outre leur caractérisation, il s'agit d'en cerner les causes, les conséquences, les stratégies de gestion ainsi que les perspectives de résolution.
- **Justification du séminaire** : La multiplication des catastrophes et des crises humanitaires ainsi que la complexité de leur prise en charge demeurent une préoccupation planétaire au regard de leurs impacts humains et matériels, voir financiers.
- **Objectifs du séminaire** : Apporter aux auditeurs, les connaissances minimales à une appréhension des enjeux actuels et avenir relatifs aux catastrophes et aux crises humanitaires dans le contexte africain.
- **Formule pédagogique** : Intervention magistrale sur présentation power point.
- **Evaluation des auditeurs** : Devoir sur table dont les modalités sont à définir avec l'équipe pédagogique.

PLAN D'INTERVENTION

Introduction

Chapitre 1. Les catastrophes

1.1. Qu'est-ce qu'une catastrophe ?

1.2. Les différents types de catastrophes

1.3. Origines des catastrophes

1.4. Conséquences

1.5. Gestion des risques de catastrophes

Chapitre 2. Les crises humanitaires

2.1. Qu'est-ce qu'une crise humanitaire ?

2.2. Causes des crises humanitaires

2.3. Conséquences des crises humanitaires

2.4. Gestion des crises humanitaires

2.5. Rôle des forces armées dans la gestion des crises

2.6. Crises humanitaires en Afrique

Conclusion

INTRODUCTION

Les catastrophes sont des évènements brusques et violents qui se produisent à la surface de la terre. Leurs effets sont souvent dévastateurs. Dans bien des cas, elles constituent l'une des principales causes de pauvreté. Les communautés humaines les plus pauvres apparaissent les plus vulnérables aux conséquences des catastrophes.

Les catastrophes conduisent généralement à des situations de crise. La complexité, la fréquence et la durée des crises et des situations d'urgence sont en augmentation partout dans le monde. Il devient de plus en plus difficile pour les organisations et les agences humanitaires locales et internationales de faire face à l'ampleur des besoins humanitaires, surtout dans des contextes d'accroissement, de prolongation, voire d'aggravation des conflits et des situations d'insécurité ou de fragilité politique, économique et sociale.

La gestion des catastrophes et des crises ne relève pas que de l'action humanitaire. Elle appelle également des actions en faveur du développement. Il importe, en effet, d'agir sur l'urgence, pour sauver des vies, mais en même temps, traiter les causes sous-jacentes des catastrophes et des crises par des actions à même de contribuer au développement et au bien-être. Ce n'est que de cette manière que la gestion des crises pourra s'inscrire dans la durabilité.

Nous évoquerons d'abord les catastrophes, ensuite les crises humanitaires.

CHAPITRE I
LES CATASTROPHES

1.1. QU'EST-CE Q'UNE CATASTROPHE ?

Le terme catastrophe désigne les effets dommageables d'un phénomène brutal, durable ou intense, d'origine naturelle ou humaine.

Une catastrophe est “*un évènement exceptionnel qui dépasse la capacité normale des ressources et de l'organisation disponibles pour y faire face. Le résultat d'un tel évènement est dangereux, dommageable ou mortel*” (Alexander, D.,2002).

Pour l'ONU, c'est “*une grave interruption dans le fonctionnement d'une société, causant de larges pertes humaines, matérielles et environnementales qui dépassent la capacité de la société affectée à y faire face avec ses propres ressources*” (UNISDR, 2004).

Un événement naturel n'est pas à lui seul une catastrophe, surtout s'il se produit loin de zones habitées. Par exemple, une éruption volcanique ou une avalanche dans des zones inhabitées ne constituent pas une menace directe sur la population. La catastrophe renvoie donc davantage à ses impacts qu'à la survenue des évènements en soi.

Par exemple, les catastrophes naturelles sont dévastatrices parce qu'elles se produisent de façon imprévisible et que leurs conséquences sont tout aussi imprévisibles sur les communautés humaines.

En règle générale, il est extrêmement difficile de prendre des précautions dans des situations à caractère exceptionnel, d'où les désastres. L'ampleur et le coût des dommages causés par le désastre induisent une grave interruption du fonctionnement d'une société.

La catastrophe est l'aboutissement d'un risque sur un territoire donné.

Un risque est la possibilité qu'un aléa se produise et touche une population vulnérable à cet aléa. L'aléa est un phénomène naturel ou technologique, résultant de facteurs ou de processus qui échappent, au moins en partie, au contrôle de l'homme.

La notion de risque recouvre à la fois le danger potentiel de catastrophe et la perception qu'en a la société.

Un risque est d'origine naturelle ou anthropique (technologiques, géopolitiques, etc.).

Qu'il soit naturel ou anthropique, le risque est dit majeur lorsqu'il peut faire de très nombreuses victimes et occasionner des dommages considérables, dépassant les capacités de réaction des instances concernées (États, sociétés civiles, etc.), sur la zone impactée.

Le risque majeur se caractérise conjointement par une faible probabilité d'occurrence (faible fréquence) et d'énormes dégâts, ce qui en fait une catastrophe de nature à perturber durablement les équilibres naturels et sociaux à divers niveaux d'échelle.

Pour la population, les conséquences sont tragiques dans tous les cas, à cause du déséquilibre brutal qui s'établit entre besoins et moyens de secours disponibles.

L'humanité est aujourd'hui confrontée notamment à quatre risques majeurs :

-*la déforestation* : l'intensification de la déforestation et des incendies réduit le stockage de CO₂ par les forêts, les rendant émettrices de carbone. La déforestation menace la régulation du climat. Moins d'arbres, moins de précipitations, des sols plus arides. Des sécheresses plus régulières et plus importantes entraîneront des feux de forêts plus ravageurs et davantage d'érosion ;

-*le dégel du pergélisol* (sol gelé en permanence et absolument imperméable des régions arctiques) : le pergélisol libère dans l'atmosphère, environ de 300 à 600 millions de tonnes de carbone par an, notamment du méthane, puissant gaz à effet de serre. Il fait ressortir à la surface, des carcasses d'animaux pouvant contenir des bactéries disparues depuis fort longtemps. Le pergélisol emprisonne actuellement environ 1500 milliards de tonnes de carbone, soit près du double de ce que contient l'atmosphère. Il contribue aux effondrements et glissements de terrain ;

-la fonte des glaces : le réchauffement de l'air et des océans fait fondre la glace de neige. La couverture blanche très réfléchissante est remplacée par celle plus sombre de l'eau ou de la végétation qui absorbent davantage de rayons solaires. Cela entraîne une hausse des températures de l'air et de l'eau qui, à son tour, fait fondre encore plus de glace et aggrave le réchauffement. Les dépôts de carbone accentuent ce phénomène ;

-l'élévation des mers : la fonte des glaces continentales (*inlandsis* polaires et *glaciers* des montagnes) a contribué pour 57 % à l'élévation du niveau des mers entre 1993 et 2015. La dilatation thermique des océans, sous l'effet de la hausse des températures de l'eau, y participe également à hauteur de 43%. Actuellement, 230 millions de personnes vivant sur une zone côtière à moins de 1 m d'altitude sont directement menacées par l'élévation des mers.



1.2. LES DIFFERENTS TYPES DE CATASTROPHES

On distingue généralement quatre groupes de catastrophes :

- les catastrophes naturelles ;
- les catastrophes technologiques ;
- les catastrophes sociales;
- les catastrophes complexes et États défaillants ou Etats faillis .

Cette distinction demeure néanmoins artificielle, puisque des catastrophes dites naturelles dépendent largement du facteur humain. Ainsi par exemple, les inondations sont plus dangereuses lorsque les mangroves ont été détruites ou que l'on s'expose volontairement à l'aléa parce qu'on construit en terrain inondable. De même, les tremblements de terre font des dégâts différents selon le type de construction adoptées, l'usage ou non des normes antismismiques, etc.

1.2.1. CATASTROPHES NATURELLES

Les catastrophes naturelles résultent de chocs environnementaux. Il s'agit d'événements géophysiques tels que des éruptions volcaniques ou des tremblements de terre. Ils sont généralement très localisés, et leurs effets ressentis dans une zone restreinte.

Il y a également des évènements hydrométéorologiques : tempêtes (ouragans, typhons, cyclones); fortes pluies ou chutes de neige; sécheresse; températures excessivement basses ou hautes. Ils touchent des zones bien plus étendues.

Des évènements biologiques peuvent aussi générer des catastrophes naturelles : invasion d'insectes; épidémies, etc.

Tous ces événements d'origine naturelle peuvent déclencher des inondations; tsunamis; glissements de terrain et coulées de boue; avalanches; érosion excessive; incendies de forêt; et mauvaises récoltes.

1.2.2. CATASTROPHES TECHNOLOGIQUES

Elles procèdent des activités humaines, notamment :

- des accidents industriels ou technologiques qui entraînent des émissions de radiations de produits chimiques ou des explosions ;
- des accidents survenant durant le transport de produits dangereux ;
- des défaillance structurelles de ponts, d'immeubles, de lignes électriques, de barrages ou de mines ;
- des accidents de train ou de véhicules;
- des engins non explosés.

1.2.3. CATASTROPHES SOCIALES

Les catastrophes sociales résultent de défaillances accidentielles de structures construites par l'homme. C'est le cas lorsque les comportements d'un groupe se détériorent. Par exemple lors des :

- manifestations;
- mouvements de foule;
- émeutes;
- actions terroristes;
- conflits;
- guerres.

1.2.4. CATASTROPHES COMPLEXES ET ETATS EN FAILLITE

Un Etat faillis (*failed state*) évoque une situation où rien ne fonctionne correctement dans les services publics, et où la vie quotidienne tourne à la survie. C'est une situation où l'État est incapable de remplir ses fonctions de base, et notamment d'assurer la sécurité intérieure comme extérieure. Partant d'une triple définition des « fonctions de base » de l'État (souveraineté, identité, sécurité). Cette situation caractérise l'effondrement de l'Etat en termes de « rupture du bon gouvernement, de la loi et de l'ordre ».

En avril 2005, Michelle Alliot-Marie, ministre française de la Défense, mentionnait devant l'Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN) le problème des États en faillite, faillis ou défaillants. « *Ces États refusent les règles, ou s'avèrent incapables de les faire respecter. Parce qu'ils ne peuvent maintenir l'autorité et l'ordre, ils sont à la source de troubles politiques, humanitaires, économiques qui peuvent rapidement s'exporter dans les pays voisins ou chez nous* ».

« Ils peuvent menacer notre sécurité et celle de nos ressortissants. Ils alimentent les trafics d'armes, de drogue, de personnes. Ils offrent des lieux de refuge aux réseaux terroristes. Ils incitent au développement d'une immigration incontrôlée [...] ».

Pour l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Economiques) «*Un État est fragile lorsque les instances étatiques n'ont pas la volonté et/ou la capacité d'assumer des fonctions essentielles requises pour faire reculer la pauvreté et promouvoir le développement, et d'assurer la sécurité et le respect des droits de l'homme de la population*».

Ce type de catastrophe souligne l'importance de la bonne gouvernance et de l'Etat de droit pour une société stable. Les « États faillis » ou « États fragiles » présentent des déficiences particulières dont l'accumulation laisse courir un risque de déstabilisation générale à partir de zones mal contrôlées.

Quand ces principes font défaut, par exemple à cause d'un conflit ou d'une catastrophe naturelle de grande ampleur, il se produit un ensemble complexe de défaillances, qui entraînent des conséquences économiques, sociales, physiques ou environnementales, le tout dans un contexte général d'insécurité.

Un État « failli » ne se réfère pas à une simple faillite financière mais à un échec étatique plus massif, qui s'apparente pour certains à un véritable effondrement.

L'intérêt pour la faiblesse des institutions de gouvernement dans les pays du Sud peut s'expliquer par deux principaux facteurs.

Au lendemain des attentats du 11 septembre 2001, la Maison Blanche et plusieurs agences de sécurité américaines ont fait le choix d'axer la stratégie de sécurité nationale autour d'une idée relativement simple : les pays affaiblis par la guerre ou l'extrême pauvreté constituent des foyers d'instabilité à partir desquels peuvent se développer de nouvelles « menaces pour la paix », en particulier pour la sécurité des États-Unis et de ses alliés occidentaux.

Pour de nombreux analystes, il importait ainsi de repenser les questions de sécurité en s'intéressant tout particulièrement aux pays dans lesquels les institutions publiques se révèlent manifestement incapables d'assurer les fonctions traditionnellement assignées à l'État, notamment le contrôle du territoire national, la production de services de base aux populations (eau, éducation, santé, etc.) et la protection vis-à-vis des ingérences extérieures.

Au même moment, le choix des gouvernements des pays occidentaux d'adosser l'aide publique au développement à des critères de performance et d'efficacité rendait nécessaire une réflexion particulière sur les pays instables et pauvres, manifestement incapables de répondre aux nouvelles conditions particulièrement sélectives d'attribution des financements internationaux imposées par les bailleurs de fonds et les institutions financières internationales.

C'est dans ce double contexte que s'est engagée une réflexion, au sein des organisations internationales, sur le développement d'interventions dans les États dits fragiles.

1.3. ORIGINE DES CATASTROPHES

Les principales causes de catastrophes naturelles sont les changements climatiques progressifs et les processus naturels indépendants de la volonté de l'homme.

Les catastrophes naturelles liées à des événements météorologiques qualifiés d'extrêmes relèvent du changement climatique.

La manière dont l'homme impacte l'environnement peut aussi accroître le risque de catastrophe naturelle, notamment :

- l'urbanisation mal maîtrisée ;
- la déforestation ;
- les constructions dans des zones à risques.

La croissance démographique, le développement industriel, le déboisement rendent la terre plus vulnérable et les désastres vont en empirant, particulièrement en ce qui concerne les inondations et la désertification.

Ces catastrophes sont également le fruit de l'addition non anticipée d'activités humaines couplée à une gouvernance défaillante, notamment en matière d'aménagement du territoire, au travers de l'inapplication, voire de l'inexistence de textes législatifs et réglementaires conséquents.

1.4. CONSEQUENCES

Les catastrophes ont pour conséquence, la fracture de la continuité organisée et du confort acquis. De façon générale, les conséquences sont humaines, matérielles, financières.

Au plan humain, elles peuvent entraîner une dégradation des conditions de vie, voir aggraver la pauvreté. Certaines victimes peuvent tout perdre d'un coup, leur toit et leurs biens, y laissant leur santé et condamnés à se déplacer.

Pauvreté et vulnérabilité aux catastrophes sont étroitement liées : les pays à bas et moyens revenus accusent des pertes généralement plus élevées, d'autant que bien souvent les communautés les plus pauvres tendent à vivre sur des terres marginales, dans des zones à haut risque.

Elles ne disposent souvent pas de ressources nécessaires pour atténuer les effets négatifs des qu'occasionnent les catastrophes notamment par un système d'assurance ou des économies confortables.

Les catastrophes naturelles mettent à mal l'infrastructure sociale et économique dans tous les pays où elles surviennent. Dans certaines circonstances, elles peuvent contraindre, voire compromettre le développement.

Souvent, elles se traduisent par des dégâts massifs et des pertes en vies humaines. Par exemple, les inondations ou les tremblements de terre détruisent les champs et les élevages, les maisons et parfois des villages entiers. Les périodes de sécheresse et de températures extrêmes privent les victimes de leurs réserves alimentaires et occasionnent des pénuries d'eau et des famines.

De nombreuses populations perdent ainsi leurs moyens de subsistance.

En 2020, le Bureau des Nations Unies pour la Réduction des Risques de Catastrophe rapportait une hausse de 82.7 % des catastrophes dues au climat entre les années 1980-1990 (3 656 événements liés au climat) et la période 2000-2019 (6 681 événements liés au climat).

Ce même rapport faisait état de près de 150 milliards de dollars de dégâts économiques (132.5 milliards d'euros) pour les dix événements météorologiques les plus dévastateurs de 2020.

Les catastrophes naturelles sont donc de plus en plus coûteuses, et de plus en plus fréquentes.

Plus de 170 milliards de dollars de dégâts (150.2 milliards d'euros), 1 075 morts et plus de 1,3 millions de personnes déplacées représentent le coût humain et économique des dix plus grosses catastrophes naturelles de 2021 selon le rapport annuel de l'ONG Christian Aid, publié par l'organisation religieuse qui œuvre à l'éradication des causes de pauvreté.

En 2021, les dix catastrophes climatiques les plus coûteuses ont dépassé les 170 milliards de dollars de dégâts et impacté plus d'un million de personnes à travers le monde. La même année, cinq des dix événements climatiques les plus destructeurs sont des inondations.

Le coût de la réhabilitation et de la reconstruction est proportionnel au standard des infrastructures préexistantes. Une catastrophe dans un pays industrialisé peut engendrer des dommages se chiffrant en million de dollars là où une catastrophe identique dans un pays à faible revenu causera des dommages moins coûteux, car les coûts de la reconstruction seront moindres.

Cependant, l'impact économique peut être proportionnellement plus important dans un pays à faible revenu. En effet, un événement mineur peut avoir des impacts négatifs importants au sein d'une communauté pauvre. A l'inverse, un pays riche disposant de ressources importantes et variées peut être plus solide et plus apte à se remettre de ce qui aurait pu constituer une catastrophe majeure dans un pays plus pauvre.

Le plus grand impact des catastrophes naturelles est ressenti dans les pays les plus pauvres, où les pertes en vies humaines sont plus élevées que dans les pays industrialisés et où les dégâts causés, en termes de coûts économiques, sont largement supérieurs. Si les deux tiers de la population mondiale vivent dans les pays en développement, on y enregistre en même temps, selon les estimations de la Banque Mondiale, 95 % des décès dus aux catastrophes.

Les raisons en sont simples. Elles sont en lien avec les conditions générales du sous-développement. Par exemple, la pénurie de moyens financiers et techniques explique que le déroulement des opérations de secours souffre presque toujours de l'absence d'un plan d'organisation efficace.

Enfin, et plus fondamentalement, la répartition territoriale des hommes et des activités économiques, depuis le processus de bidonvilisation qui accompagne la sur-urbanisation des pays en développement, jusqu'à l'occupation des zones fragiles ou dangereuses comme conséquence de la pression démographique et de l'inefficacité des politiques foncières fait en sorte que l'on a affaire à des populations particulièrement vulnérables et donc plus exposées aux effets des catastrophes.

1.5. GESTION DES RISQUES DE CATASTROPHES

La gestion des risques de catastrophes est un processus systématique consistant à recourir à des directives administratives, organisations, compétences, et capacités opérationnelles afin de mettre en œuvre des stratégies, des politiques et des moyens de réaction adaptés, dans le but d'atténuer l'impact négatif des sinistres et de réduire les catastrophes.

La gestion des risques liés aux catastrophes vise donc à éviter, réduire les effets négatifs des sinistres par des activités et des mesures portant sur la prévention, l'atténuation et la préparation.

Pendant longtemps, la gestion et la prévention des risques de catastrophes relevait de la seule charge des Etats et des organisations privées. Leurs activités se limitaient, dans leur grande majorité, à mettre en place des actions de secours après la survenue des aléas catastrophiques.

A l'heure actuelle, une véritable organisation de la gestion des risques de catastrophes, notamment naturels, émerge au niveau mondial. Cette dynamique se construit au croisement de plusieurs domaines, notamment le développement, l'humanitaire, et l'environnement. Aujourd'hui, les interventions de secours se sont énormément professionnalisées même s'il est vrai que cela ne concerne que certains pays.

Elle met en action des intervenants divers : bailleurs de fonds, organisations internationales et régionales, acteurs étatiques, organisations non gouvernementales (ONG) nationales et internationales, centres de recherche, universités, entreprises privées, compagnies d'assurances, etc.

La gestion des catastrophes est donc une démarche globale, transversale, qui appelle la mobilisation de plusieurs secteurs, la thématique des catastrophes ayant acquis une place privilégiée dans l'agenda international.

Selon le Bureau des Nations Unies pour la Réduction des Risques de catastrophes (UNDRR), la lutte se concentre sur l'organisation et la gestion des ressources et des responsabilités, pour traiter tous les aspects des urgences et des catastrophes. Ces actions appellent :

-la réduction du niveau d'exposition aux aléas. Par exemple, face aux crues d'une rivière, plutôt que de multiplier les digues, il vaut mieux s'assurer que le lit du cours d'eau est assez profond, que des espaces sont prévus pour que l'eau puisse déborder sans créer de dégâts, et veiller à ce que l'on ne construise pas trop près du cours d'eau ;

- la réduction du degré de vulnérabilité des personnes, collectivités, infrastructures, services, etc.,
- l'augmentation du niveau de préparation des communautés.

Pour éviter les catastrophes, notamment celles naturelles, et afin d'accélérer le retour à la normale des zones touchées par une catastrophe naturelle, il est recommandé de recenser les zones les plus exposées afin d'évaluer, en amont, les investissements nécessaires pour améliorer la prévention et la gestion du risque.

Il ne suffit pas de venir en aide aux victimes, notamment dans le cas des catastrophes liées aux changements climatiques. Pour réduire les risques, notamment pour les populations les plus fragiles, et pour s'adapter à ces changements climatiques, il conviendrait d'appliquer des politiques plus efficaces et plus contraignantes aux fins d'atténuation du réchauffement climatique, donc de ses effets.

CHAPITRE II

CRISES HUMANITAIRES

2.1. QU'EST-CE QU'UNE CRISE HUMANITAIRE ?

Une crise humanitaire est une situation dans laquelle la vie d'un grand nombre de personnes est menacée, et la mise en œuvre de moyens extraordinaires, dépassant ceux de l'aide humanitaire classique, est nécessaire pour éviter une catastrophe ou au moins en limiter les conséquences.

On note une multiplication de crises humanitaires dans le monde, notamment dans les pays pauvres. Souvent dévastatrices, elles sont dues aux catastrophes, notamment naturelles, aux conflits armés, épidémies, etc.

Une crise humanitaire est généralement comprise comme « *un événement, ou une série d'événements, qui constituent une menace sérieuse à la santé, la sécurité ou le bien-être d'une communauté ou d'un groupe de personnes, sur une zone étendue.* » (Coalition Humanitaire, 2021).

2.2. CAUSES DES CRISES HUMANITAIRES

Dans les pays où est observé une augmentation des risques environnementaux et des tensions géopolitiques, les situations d'urgence ou crises humanitaires se multiplient autour de principales causes suivantes :

- conflits armés ;
- tensions sociales, politiques et économiques (notamment en Afrique de l'Ouest et Centrale, au Proche et Moyen Orient) ;
- problèmes environnementaux et catastrophes naturelles (tremblements de terre, typhons, inondations, tsunamis), notamment en Amérique Latine, en Afrique et en Asie ;
- crises sanitaires ;
- famines.

2.3. CONSEQUENCES DES CRISES HUMANITAIRES

Les crises humanitaires, dues aux conflits, catastrophes naturelles et pandémies, entraînent souvent des problèmes liés aux droits de l'homme. La détérioration de la situation des droits de l'homme peut également déclencher des crises et accroître les besoins humanitaires des populations touchées.

-les déplacements de populations (à l'intérieur ou à l'extérieur du pays) : les filles sont forcées de se réfugier dans des camps surpeuplés, insalubres et dangereux, à cause des conflits armés, par exemple les filles rohingyas au Bangladesh ;

-les violences physiques, les abus sexuels et les viols : pendant ces crises le quotidien devient un danger. Par exemple, pour aller chercher de l'eau ou aller aux sanitaires temporaires, les filles doivent effectuer des trajets à pied, sans aucune surveillance. Elles sont alors confrontées à la menace d'être agressées ou violées par les hommes ;

- les mariages précoce et forcés, les grossesses précoce non désirées** : déscolarisées et parfois séparées de leur famille, les mariages forcés et les viols deviennent beaucoup plus nombreux pour les filles ;
- les kidnappings et la séquestration** : dans certaines régions du monde comme la région du lac Tchad où sévit Boko Haram, les filles sont confrontées à une violence sexiste incessante. Elles sont ciblées, enlevées, détenues, violées ou forcées à se marier, comme cela a été le cas lors des attentats et des enlèvements d'une centaine d'écolières commis par le groupe terroriste en 2014 ;
- l'exploitation, le travail forcé, le trafic et l'esclavage domestique** : les filles en situation de crise humanitaire sont toujours les premières soumises aux différentes formes d'exploitation au détriment de leur croissance et de leur éducation ;
- l'enrôlement des enfants comme soldats**, en « *bombes humaines* » ou en kamikazes ;

- la perte d'un ou plusieurs proches** : les filles mineures isolées, non accompagnées, orphelines ou séparées de leur famille sont livrées à elles-mêmes et plus vulnérables aux dangers ;
- la destruction des domiciles, des établissements scolaires et des infrastructures de santé** : la suppression de ces lieux qui offraient un espace sécurisé aux filles font qu'elles sont plus exposées aux violences des adultes ;
- les problèmes alimentaires dus aux famines** : le continent Africain par exemple, est sujet aux sécheresses à répétition. Cela entraîne la malnutrition et l'affaiblissement des populations. La moindre diarrhée peut alors engager le pronostic vital d'une fille en quelques heures à peine. Les épidémies les frappent aussi plus durement : 65 % des cas de méningite enregistrés en mars 2016 au Togo concernaient des enfants ;
- les problèmes sanitaires**, comme lors de l'épidémie provoquée par le virus Ebola en Afrique ;
- la déscolarisation et l'arrêt des études** : les filles déscolarisées ou non formées à un métier n'auront pas l'opportunité de se construire un avenir.

2.4. GESTION DES CRISES HUMANITAIRES

La gestion des crises humanitaires renvoie à l'action humanitaire, qui vise plusieurs objectifs, notamment :

-sauver des vies, soulager les souffrances et garantir la dignité humaine pendant et à la suite d'une catastrophe ou d'une crise créée par l'homme ;

-prévenir et renforcer la préparation pour contenir l'occurrence de telles situations.

L'action humanitaire doit être guidée par les principes d'humanité :

-sauver des vies et soulager les souffrances où qu'elles se trouvent ;

- faire preuve d'impartialité, c'est à dire mettre en œuvre des actions basées uniquement sur les besoins, sans discrimination entre ou au sein des populations affectées;
- faire preuve de neutralité, l'action humanitaire ne saurait favoriser aucune partie dans un conflit armé ou tout autre différend quand une telle action est mise en œuvre;
- faire preuve d'indépendance, par l'affirmation de l'autonomie des objectifs humanitaires vis-à-vis des intérêts politiques, économiques, militaires ou autres que d'autres acteurs pourraient avoir dans des zones d'accomplissement de l'action humanitaire.

Le système humanitaire international est composé de divers acteurs, y compris, mais sans s'y limiter, les gouvernements nationaux, les organismes des Nations Unies, les organisations non gouvernementales (ONG), la Croix-Rouge, les militaires et les donateurs.

L'aide humanitaire est une aide d'urgence et ponctuelle mise en place lors d'une situation de crise exceptionnelle ou de catastrophe naturelle. On distingue souvent à ce titre l'aide humanitaire (ou aide d'urgence) et l'aide au développement.

L'aide humanitaire, de manière large, se définit par des opérations d'assistance matérielle et humaine pour venir en aide à des personnes subissant les contrecoups de catastrophes naturelles et de guerres.

L'aide humanitaire peut prendre diverses formes : don d'argent, envoi de marchandises et équipements de première nécessité, envoi de personnel faisant des interventions sur place, renforcement des acteurs locaux.

L'aide humanitaire prend généralement la forme de priorités et de programmes à court terme dans des zones sinistrées.

L'aide au développement appelle des actions à plus long terme, dans des pays en développement et des communautés pauvres ou vulnérables. Ce type d'aide peut être bilatérale ou multilatérale.

2.5. FORCES ARMEES DANS LA GESTION DES CRISES HUMANITAIRES

Les forces armées agissent dans le cadre des interventions humanitaires. Par intervention humanitaire, il faut entendre l'usage de la force par un État, un groupe d'États ou une organisation internationale, intervenant militairement en territoire étranger dans le but de prévenir ou de faire cesser des violations graves et massives des droits humains les plus fondamentaux sur des individus qui ne sont pas des nationaux de l'Etat intervenant.

L'intervention humanitaire s'appuie sur les critères traditionnels de la guerre juste : autorité légitime, cause juste, bonne intention, proportionnalité, effet positif, chances raisonnables de succès, dernier recours, etc.

Ce type d'intervention a lieu uniquement dans des cas extrêmes. La seule manière de garantir l'effet positif est effectivement de n'intervenir qu'en dernier recours, si la situation est telle qu'elle ne pourrait être pire. C'est le cas dans des situations de génocide, de crimes de guerre, de nettoyage ethnique et de crimes contre l'humanité.

Ce type d'intervention a lieu uniquement dans des cas extrêmes. La seule manière de garantir l'effet positif est effectivement de n'intervenir qu'en dernier recours, si la situation est telle qu'elle ne pourrait être pire. C'est le cas dans des situations de génocide, de crimes de guerre, de nettoyage ethnique et de crimes contre l'humanité.

Les militaires sont les mieux à même de fournir l'appui logistique et d'assurer la sécurité nécessaire pour maîtriser les crises humanitaires extrêmes.

Ils disposent de moyens qui leur permettent d'être efficaces rapidement. Cependant, cette action humanitaire menée par les armées nécessite une étroite coordination avec les civils.

Les armées bénéficient de moyens lourds adaptés aux situations d'urgence humanitaire : hommes, pont aérien, camps de réfugiés clefs en mains, hélicoptères, navires, etc.

La meilleure contribution que l'armée peut faire à l'humanitaire c'est de restaurer l'ordre et la sécurité et permettre ainsi à d'autres d'effectuer des actions humanitaires et d'aide au développement.

Mais si l'humanitaire est une valeur des armées, ce n'est pas leur raison d'être. Il n'y a pas de solution parfaite et les acteurs humanitaires ont à choisir entre ne rien faire et adopter l'option la moins mauvaise.

La conséquence principale pour les armées, c'est que le risque sécuritaire peut être tel que les organisations humanitaires ne peuvent intervenir et que les armées doivent se substituer à elles ou au moins consacrer une bonne partie de leurs moyens à assurer la sécurité des organisations et des réfugiés ou encore des déplacés internes.

Mais l'armée fait aussi de l'accompagnement humanitaire car le succès d'une mission militaire passe aussi par des bonnes relations avec la population locale en gagnant les cœurs et les esprits.

C'est dire que humanitaires et militaires n'ont pas les mêmes buts, les mêmes moyens, les mêmes savoir-faire. Quand l'intensité du conflit baisse, on fait davantage de l'humanitaire.

Mais dans les situations extrêmes, seule prime d'abord la stratégie d'entrée en premier et de sortie rapide des crises, pour éteindre rapidement l'incendie à ses débuts, montrer la détermination de la communauté internationale et éviter l'enlisement en aidant ensuite à reconstruire un Etat de droit avec, en principe et si possible, d'autres moyens que ceux de la force militaire.

Qu'il s'agisse des causes humanitaires pures ou dans le cadre d'un conflit armé, les crises doivent être abordées dans leur globalité, avec interdépendance et le volet militaire, lorsqu'il existe, ne peut être déconnecté des autres.

Il importe donc aux forces armées d'établir une coopération étroite avec les acteurs civils de la crise, avec respect des buts de chacun afin de passer le relais aux multiples acteurs de l'humanitaire et aux organismes de gestion civile des crises une fois la paix revenue.

La gestion des crises est globale et ne peut se résoudre au seul emploi de la force. Elle fait appel à une stratégie qui met en jeu de nombreux acteurs civils à côté du dispositif militaire.

Il importe donc de gérer au mieux ces interactions entre force militaire et environnement civil, notamment en évitant les conflits de compétence ou toute autre posture susceptible de contraindre la mission ; aussi bien vis-à-vis des autres acteurs gestionnaires que des populations.

Le pragmatisme est donc de mise en respectant autant que faire se peut les métiers de chacun, militaires et civils, et en laissant toute sa part à une action politique efficace qui peut se continuer en action militaire.

Quelles sont les relations entre civils et militaires ?

La nature changeante des conflits modernes, des catastrophes naturelles et des crises requiert de plus qu'hier, l'établissement de formes diverses de coordination civilo-militaire dans les opérations humanitaires. La coordination civilo-militaire des Nations unies sur le plan humanitaire (ONU-CMCoord) correspond au dialogue et à l'interaction qu'il est essentiel d'établir entre acteurs civils et militaires dans les contextes humanitaires, afin de protéger et promouvoir les principes humanitaires, d'éviter la concurrence, de réduire les incohérences et, le cas échéant, de poursuivre des objectifs communs.

La coordination peut s'avérer problématique car elle est dépendante du contexte. Chaque crise est différente et une évaluation au cas par cas est toujours nécessaire pour sauvegarder l'espace humanitaire et s'assurer que l'aide humanitaire demeure indépendante et neutre.

Les stratégies de coordination de base s'étendent de la coexistence à la coopération. La première, axée sur la résolution des conflits et la réduction des incohérences, est typique des contextes de conflit où des militaires sont impliqués dans des combats actifs. La seconde est axée quant à elle sur l'harmonisation d'une réponse combinée et peut être adoptée lors de catastrophes naturelles.

Une bonne planification et une bonne communication entre les forces armées et les autorités civiles sont donc essentielles pour une gestion de crise efficace. Le rôle de l'armée en temps de catastrophe est donc de soutenir les autorités civiles et de fournir une assistance humanitaire aux personnes touchées.

Les armées disposent de moyens qui leur permettent d'être efficaces rapidement en cas de crise humanitaire. Cette action humanitaire menée par les armées ne constitue cependant pas le cœur de métier de celles-ci et ne doit donc pas remplacer l'action politique, voire militaire qui autorise le bon déroulement de secours ou de résolution de crises dont la globalité nécessite une étroite coordination des métiers complémentaires des civils et militaires.

L'armée fait aussi de l'accompagnement humanitaire car le succès d'une mission militaire passe aussi par des bonnes relations avec la population locale.

2.6. CRISES HUMANITAIRES EN AFRIQUE

De tout temps, l'Afrique a été confrontée à des guerres et conflits aux conséquences humanitaires désastreuses, notamment chez les couches les plus fragiles de la population, à savoir les femmes, enfants, minorités ethniques, religieuses, etc. Ces crises occasionnent généralement des mouvements massifs de réfugiés et déplacés (Rwanda, Burundi, RDC, Sierre Léone, Angola, etc.).

Les crises africaines se caractérisent par certains traits communs :

- jeunesse des acteurs de la violence, la violence devenant un mode de vie et un moyen de renforcement du statut social (Comzones en Côte d'Ivoire) ;
- la « banditisation » des groupes armés ;

- la décomposition des mouvements de rébellion ;
- la crise de l'autorité de l'Etat en leur sein ;
- la connexion entre certains groupes armés et des éléments du « banditisme international » en phase de redéploiement stratégique en Afrique par le biais de trafics de drogue, d'armes, de fausse monnaie et de matières premières. C'est le cas des *diamants de conflits* ou « *diamants de sang* » (*blood diamonds*) théorisés par le géographe irlandais Hugo J.H. Lewis, sont des *diamants issus du continent africain, et qui alimentent les nombreuses guerres livrées par des rebelles aux gouvernements*. Extraits de mines localisées dans des zones où la guerre fait rage, ces diamants sont vendus en toute illégalité et en toute clandestinité, afin de fournir en armes et en munitions les groupes armés qui les exploitent.

Pour l'ONU « les *diamants du sang* » sont des *diamants bruts utilisés par les mouvements rebelles pour financer leurs activités militaires, en particulier des tentatives visant à ébranler ou à renverser des gouvernements légitimes* ».

- la restructuration politico-militaire de groupes régionaux, rendue possible par l'affaiblissement de l'Etat et la perméabilité des frontières;
- la prolifération des dépenses militaires (achat d'armes, munitions et équipements des belligérants).

Aujourd'hui, ces conflits se complexifient, pour les raisons ci-après :

- la non-ingérence dans les affaires intérieures consacrées par la Charte de l'OUA, qui limite la capacité d'intervention collective à l'échelle continentale, alors que des Etats interviennent militairement dans des conflits de manière unilatérale et hors mandat (Guinée Bissau, RDC, Lesotho) ;

- l'absence de dialogue structuré et dynamique entre les chercheurs, les décideurs politiques et les leaders de la société civile, qui réduit la possibilité d'anticiper les événements et de prévenir efficacement les conflits ;
- la disparition sinon la marginalisation des mécanismes traditionnels de régulation et de gestion des conflits. Ces mécanismes concernaient particulièrement la gestion pacifique de la cohabitation entre agriculteurs et éleveurs, et les litiges étaient réglés de manière publique (l'arbre à palabres) en faisant appel, en Afrique de l'Ouest par exemple, aux relations spéciales entre clans selon la tradition du cousinage à plaisanterie.

Les principales causes des crises humanitaires en Afrique sont les suivantes :

-l'effondrement de l'État ;

-le déclin économique ;

-la culture de violence héritée de l'État colonial ;

-la rareté des ressources ;

-l'abondance des ressources ;

-Etc.

Les conflits, accidents météorologiques, stratégies économiques, etc., ont, ces dernières années, entraîné des crises qui ont occasionné et multiplié les déplacements de populations.

Selon les prévisions de l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), il devait y avoir 44 millions de personnes déplacées en Afrique subsaharienne en 2023 contre 38,3 millions à la fin de 2021 ; 60% d'entre elles étant des déplacés internes.

En Afrique de l'Est, dans la Corne de l'Afrique et la région des Grands Lacs, 19,2 millions de personnes avaient fui leur domicile en raison de la violence, des sécheresses et des inondations liées au changement climatique.

Ces chiffres s'ajoutent aux déplacements de populations liés aux aléas naturels et aux catastrophes météorologiques (tempêtes, cyclones, inondations) et géophysiques (tremblements de terre, éruptions volcaniques).





L'Afrique dispose, depuis novembre 2012, d'un outil, la *Convention de l'Union Africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique (Convention de Kampala)*.

Ce texte offre un cadre juridique sans précédent pour traiter des facteurs structurels à l'origine du déplacement interne en Afrique, et responsabiliser les acteurs politiques africains dans la protection et l'assistance aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (PDI).

Aux actions initiées par l'Afrique elle-même, notamment au travers de ses organisations régionales, s'additionnent celles de la communauté internationale.

Outre l'action internationale, et contrairement à certains préjugés, les sociétés africaines ont à offrir dans la gestion des conflits qui les déchirent. Par exemple, il existe des cas de populations qui accueillent des personnes réfugiées ou déplacées malgré leur extrême dénuement. C'est le cas aussi de certaines chefferies traditionnelles en Afrique de l'Ouest, des associations de femmes, des ONG des droits de l'homme, des coopératives paysannes, etc.

Mais dans bien des cas, les acteurs internationaux et gouvernements du Nord accordent peu d'importance à ces actions dont les promoteurs sont instrumentalisés ou marginalisés au nom de l'efficacité opérationnelle.

Conséquence, la confiance en soi des populations et de leurs élites est anéantie, l'image d'une Afrique quémandeuse est sans cesse renforcée, la fatalité et le désespoir en Afrique s'installent quasi définitivement.

Trois raisons expliquent cette disqualification des acteurs endogènes :

-la faiblesse politique et opérationnelle des acteurs locaux, laquelle leur enlève une grande part de leur crédibilité ;

-la méconnaissance, par les acteurs extérieurs, des fondements culturels, des traditions et des évolutions sociologiques, méconnaissance qui entraîne des fautes de stratégie et d'analyses et nuisent à l'efficacité durable des opérations. Par exemple, les dons n'ont aucun sens sans respect de la dignité humaine et sans considérations des victimes d'égal à égal ;

-l'inscription de l'action humanitaire dans une sorte d'idéal missionnaire et philanthropique.

Par ailleurs, l'on ne saurait s'empêcher de voir, dans certaines actions humanitaires en Afrique, davantage la promotion de projets capitalistiques plutôt qu'un réel engagement d'assistance humanitaire.

En effet, certains acteurs, notamment des ONG internationales sont, sous couvert de l'humanitaire, guidés surtout par des stratégies de puissance et de soft power au profit de leurs commanditaires, au contrôle de ressources rares, à la bataille autour des contrats d'assistance et de reconstruction. Leurs actions s'inscrivent de plus en plus dans ce qu'il est convenu d'appeler le *charity business*.

Comment en sortir ?

L'Afrique doit établir sa propre responsabilité dans les situations de crise. Elle doit gagner en maturité politique et en crédibilité sur la scène internationale. Il faut donc une nouvelle génération politique, d'une élite à la hauteur des enjeux pour promouvoir un véritable partenariat entre les acteurs internationaux et locaux. Ce partenariat peut se réaliser à partir de quelques actions majeures :

- promouvoir des organisations nationales, régionales et locales africaines de manière à accroître leur efficacité opérationnelle, leur crédibilité et leur visibilité ;
- apporter un appui institutionnel adapté aux besoins des partenaires ;
- organiser des ateliers de formation et de concertation en vue de favoriser un échange d'expérience et de promouvoir une réflexion endogène sur les problèmes humanitaires en Afrique.

CONCLUSION : ENJEUX ET DEFIS DE L'HUMANITAIRE

L'urgence et le développement

L'action humanitaire comporte des acteurs spécialisés, les uns pour les situations dites d'urgence, les autres pour les situations dites de développement.

L'action d'urgence se situe dans l'immédiat, le développement s'inscrit dans le temps. La première se conduit le plus souvent sans débat avec les populations concernées, alors que le second repose sur un processus participatif.

L'urgence, c'est avant tout l'action sanitaire et l'aide alimentaire s'appuyant sur une logistique lourde. La gratuité des biens et des services fournis est alors la règle.

Le développement est une approche globale touchant tous les aspects de la vie quotidienne : adduction d'eau, structures foncières, habitat, circuits bancaires et commerciaux, débat démocratique, etc.

La participation financière (même modeste) des populations concernées est ici demandée. L'appui des pouvoirs publics locaux, des instances coutumières et des organisations locales est indispensable à une action qui s'inscrit dans la continuité et ne sera pertinente que si elle est conduite par les personnes concernées. Les ONG non médicales, beaucoup moins mises en avant par les médias, mais très présentes sur le terrain, jouent un rôle prépondérant dans ces actions de développement. Intervenant de l'extérieur, des services étatiques et des entreprises privées sont également impliqués dans ces actions qui nécessitent la mise en œuvre de moyens et de savoir-faire qui ne s'improvisent pas. Entre ces services gouvernementaux, ces entreprises privées et certaines ONG (notamment d'Europe du Nord et du monde anglo-saxon, en particulier les grosses institutions confessionnelles ou laïques américaines), les rapports sont constants pour aider à réaliser certains programmes de développement.

Le professionnalisme

Les années 1970 furent celles du «sans-frontierisme» , des « French doctors» , marquées par un amateurisme teinté de romantisme et par une nette dominante médicale et paramédicale parmi les personnels humanitaires. Les années 1980 furent la décennie de l'urgence (Cambodge, Mer de Chine, Afghanistan, Ethiopie), où la nécessité d'intervenir dans des crises de plus en plus fréquentes et sévères, jointe à l'acquisition progressive d'expérience, poussèrent à la spécialisation (importance croissante des logisticiens, des administratifs, des juristes, etc.) et à une régression du corporatisme médical.

Aujourd'hui, l'humanitaire exige aux acteurs de terrain, d'acquérir une formation professionnelle spécifique à l'humanitaire, qui vient compléter leurs acquis professionnels antérieurs (qu'ils soient administratifs, logisticiens, médecins, paramédicaux , juristes, commerciaux, etc.).

Une organisation humanitaire sérieuse a le devoir de se doter d'une ressource humaine suffisante aux plans quantitatif (réserve mobilisable) et qualitatif (compétence). Les actions humanitaires exigent des soutiens financiers de plus en plus conséquents, et les bailleurs de fonds réclament des garanties en termes d'efficacité et de compétence.

Le retour de l'humanitaire d'Etat

Les années 1990 signent le retour de l'humanitaire d'Etat. Les crises au Koweït (1990) ; Somalie (1991) ; Bosnie (1992) ; Rwanda (1994), Kosovo (1999) pour les plus médiatisées appellent des réponses au niveau de la communauté internationale, qui se concrétisent par des actions que mènent les Etats au sein de dispositifs multinationaux ou internationaux.

L'humanitaire est désormais un des instruments de la diplomatie internationale. C'est le concept d'intégration cohérente. Une doctrine d'Etat de la gestion de crise prend naissance, qui s'appuie sur les militaires, les humanitaires et les entreprises. Cette réflexion, encore naissante ou pas du tout connue dans de nombreux pays, est très avancée aux Etats-Unis, en Grande Bretagne et dans les pays d'Europe du Nord.

A ces enjeux s'ajoutent les défis suivants :

- la hausse des besoins : par exemple en 2023, les besoins humanitaires ont augmenté de près d'un quart par rapport à 2022. Comment financer cette réponse humanitaire, dans un contexte de plafonnement des budgets étatiques et de limitation des versements des donateurs ?
- le changement climatique : multiplie le risque de catastrophes dans le monde ;
- la localisation de l'aide humanitaire : fini l'aide humanitaire sans faire participer les populations locales. L'idée est de faire participer aux opérations, les acteurs les plus proches du terrain ;
- des gouvernements limitant la liberté associative : des acteurs humanitaires, dont les ONG se voient parfois interdits d'exercer par un certain nombre d'Etats. Par exemple en Afghanistan, les Talibans ont interdit à des ONG de ne pas travailler avec des femmes ; au Mali, le gouvernement a interdit à certaines associations bénéficiant de financements français d'exercer ;
- insécurité croissante : les humanitaires travaillent de plus en plus dans un environnement insécuritaire. Le nombre d'incidents est en hausse exponentielle. Ils prennent la forme d'attaques mortelles, blessures ou de kidnapping. Il faut donc former les équipes et mieux les préparer.

FIN

**MERCI DE VOTRE
ATTENTION**